

PIECES À FOURNIR AU NOTAIRE PAR LE VENDEUR

Lots de copropriété

➤ **État civil :**

- ☐ Questionnaire état-civil dûment rempli
- ☐ Copie recto-verso des pièces d'identité (carte d'identité ou passeport)
- ☐ Livret de famille
- ☐ Copie du Contrat de mariage / Changement de régime matrimonial, le cas échéant,
- ☐ Copie de la convention de PACS et récépissé d'enregistrement, le cas échéant,
- ☐ Copie des Statuts mis à jour de la société venderesse + délibération ayant nommé le gérant + délibération pour vendre, le cas échéant,
- ☐ Jugement de mise sous tutelle ou curatelle, le cas échéant,
- ☐ Ordonnance du juge des tutelles autorisant la vente, le cas échéant,
- ☐ Relevé d'identité bancaire signé du ou des titulaires du compte (à remettre impérativement en mains propres)

➤ **Pièces diverses :**

- ☐ **Titre de propriété complet et signé** (et non une simple attestation)
- ☐ Liste du mobilier détaillé et chiffré articles par articles, le cas échéant,
- ☐ Copie du dernier avis de Taxe foncière recto-verso
- ☐ Dernière facture d'entretien de la chaudière, le cas échéant,
- ☐ Factures (travaux, diagnostics, frais d'acte...) pour le calcul de la plus-value immobilière

➤ **Pour la copropriété :**

- ☐ Nom et adresse du syndic de copropriété
- ☐ Copie du dernier appel de fonds
- ☐ Règlement de copropriété - état descriptif de division et ses modificatifs
- ☐ Procès-verbaux d'assemblée générale des trois dernières années
- ☐ Fiche synthétique de la copropriété
- ☐ Carnet d'entretien de l'immeuble

➤ **Diagnostics :**

- ☐ Diagnostic amiante (si permis de construire antérieur au 1^{er} janvier 1997)
- ☐ Diagnostic performance énergétique (datant de moins de 10 ans)
- ☐ État de l'installation intérieure d'électricité (si installation de plus de 15 ans, datant de moins de 3 ans)
- ☐ État de l'installation intérieure de gaz (si installation de plus de 15 ans, datant de moins de 3 ans)
- ☐ Diagnostic termites (si commune soumise à ce diagnostic, datant de moins de 6 mois)
- ☐ Constat des risques d'exposition au plomb (CREP) (pour les biens construits avant le 1^{er} janvier 1949)
- ☐ Mesurage loi Carrez
- ☐ État des risques et pollutions (datant de moins de 6 mois)

➤ **Si le bien est ou était loué :**

- ☐ Bail de location + acte de cautionnement éventuel
- ☐ Dernière quittance de loyer
- ☐ Congé de départ du locataire
- ☐ Congé pour vente éventuelle du bailleur